

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MARS 2009**

L'an deux mil neuf, le neuf Mars , à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de CHATEAU GAILLARD dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BRUNET Joël, Maire.

**PRESENTS : TOUS LES MEMBRES** sauf

Mme Catherine SERVAGEANT qui a donné pouvoir à Mme JUILLARD Evelyne, Mme CHARMARTY Michèle qui a donné pouvoir à Mr RICHER Jean-François, Mme MOUSSET Farida qui a donné pouvoir à Mr BUFFARD Franck.

Absente : Mme CORTINOVIS Annick qui avait donné pouvoir à Mme CHARMARTY Michèle, elle-même absente.

Mr VINCONNEAU Eric a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants.

**1) ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2009**

Avant de délibérer sur l'opportunité de ces travaux, le conseil municipal souhaite obtenir plus de renseignements quant au financement.

La décision est donc reportée à une date ultérieure.

**2) LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE LA POIZATIERE »**

Suite à l'installation de l'éclairage public dans ce lotissement, le conseil municipal EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la rétrocession du réseau d'éclairage public et à son intégration dans le domaine public.

**3) MODIFICATION DES STATUTS DU STEASA**

Après exposé des intentions du STEASA qui souhaite lancer une étude globale des réseaux et ouvrage d'assainissement pour les 8 communes membres, et considérant que la commune, gérant ses propres réseaux n'entend pas transférer ses compétences à un autre syndicat, EMET, à l'unanimité, un avis DEFAVORABLE à la modification des statuts comme proposée par le STEASA.

**4) DEMOUSTICATION : PARTICIPATION FINANCIERE 2009**

**Intégration de la commune E.I.D (entente interdépartementale RHONE ALPES pour la démoustication**

L'intégration de la commune dans l'arrêté des zones à démoustiquer étant imminente, la campagne 2009 sera menée dans sa totalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le montant de la participation financière à l'EID, qui s'élève à 5 104,09 € pour l'année 2009.

**5) EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE 7 PAVILLONS AU LOTISSEMENT DE LA POIZATIERE**

Suite aux remarques des services de la Sous-Préfecture, le conseil municipal, à l'unanimité, ANNULE la délibération du 9 Décembre 2008 et fixe par nouvelle délibération les conditions d'exonération de la Taxe Locale d'Equipement.

**6) PLANTATION BOCAGERES 2009**

A l'unanimité, le conseil municipal décide, après constitution du dossier, de solliciter les subventions susceptibles d'être perçues pour la plantation de haies bocagères inscrite dans une démarche environnementale, visant à protéger la biodiversité, la qualité des eaux, des paysages et d'assurer la stabilisation des sols et berges des cours d'eau.

**7) DEFENSE INCENDIE VINCENT**

Après exposé du problème rencontré sur la défense incendie du restaurant « L'ETAPE », le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de faire procéder aux travaux nécessaires afin d'assurer la défense incendie au restaurant  
**« L'ETAPE » pour un montant de 20 260,42€ TTC**

**8) CONTRAT FOURNITURE REPAS CANTINE GARDERIE**

Suite à une erreur matérielle, il convient de modifier les prix hors taxes des repas, erronés, inscrits dans la délibération du 26 Mai 2008, comme suit :  
2,68€HT, soit 2,83€TTC jusqu'au 31 Décembre 2008  
2,76€HT, soit 2,91€TTC à compter du 1er Janvier 2009.

**9) CONVENTION/TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELECOM**

A l'unanimité, le conseil municipal ACCEPTE de faire réaliser les travaux de dissimulation des réseaux FRANCE TELECOM, rue du Seynard pour un montant de 2 827,88€HT, à la charge de FRANCE TELECOM, et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

**FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 12 Mars 2009.**

**Le Maire,  
J. BRUNET**